

Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE - 24 MAI 2021 - 51^e ANNÉE - N° 1212 - 4 €

CNI fait ni à faire

L'Union européenne ne l'exigeait nullement dans son règlement du 20 juin 2019 relatif au renforcement de la sécurité des cartes d'identité des citoyens de l'Union, mais comme son président se prend pour le *manager* d'une *start-up nation*, la France l'a fait. Ainsi donc, le titre et les rubriques de ce document officiel qu'est la CNI seront désormais doublés... en anglais. Avant d'être *woke*, sur fond de *cancel culture*, la France s'exprimera très officiellement en anglais même si, aux termes de l'article 2 de notre Constitution, « *la langue de la République est le français* ». Qu'elle se résigne à lui faire un peu de place en matière de passeport, document de circulation délivré par le gouvernement français afin que son porteur puisse voyager à l'étranger, ça pouvait à la rigueur se comprendre. Le reste du monde parle de moins en moins le français, faute d'hexagons capables de lui garantir son rang à l'international. Et puis l'*angliche*, plus exactement le *globish*, c'est pratique pour ne rien dire qui soit essentiel ou trouver les *waters*. Mais... pourquoi souiller ainsi la carte NATIONALE d'identité ?

Parler la langue du maître anglo-saxon, sans même qu'il ne nous l'impose l'épée dans les reins, est-ce de la servitude volontaire ? C'est déjà se rendre sans condition. Et c'est aussi collaborer à notre disparition culturelle. Si l'on pouvait encore, hier, se payer de mots, *quid* demain ? ■



D.R.

L'exaspération des élus locaux

Le projet de loi 4D, assemblage de mesures techniques sans vision d'ensemble, n'est pas une nouvelle étape de décentralisation.

Le Président, qui avait intitulé son livre de campagne *Révolution*, ne pouvait pas manquer d'y aller de sa loi sur la décentralisation. Décentralisation, c'est à voir. Révolutionnaire, sûrement pas. Le projet de loi 4D, pour différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexifi-

cation, est critiqué par les élus locaux pour son manque d'ambition. Ils craignent qu'elle rende leur action plus complexe au détriment de l'efficacité que commandent la relance et l'incontournable transition énergétique. On peut prévoir sans risque que les pouvoirs

locaux ne seront pas un thème majeur des élections régionales et que la notion de « différenciation » territoriale restera affaire de spécialistes. Il reste que ce modeste projet laisse peut-être l'essentiel de côté. **Les articles de Laurent Lagadec et Jérôme Besnard en pages 2, 3 et 5.**

Une liberté en péril

La philosophe Monique Canto-Sperber publie une solide défense de la liberté d'expression.

Clairement située dans la tradition du libéralisme politique, Monique Canto-Sperber expose le piège qui menace aujourd'hui la liberté d'expression : les uns profitent de cette liberté pour se répandre en propos haineux et hurlent à la censure en cas de plainte ; les autres se comportent en maîtres-censeurs, cherchent à interdire les propos qu'ils

jugent offensants. D'où la nécessité d'assigner des limites juridiques aux uns et aux autres.

Les propositions énoncées par Monique Canto-Sperber sont pertinentes mais il manque à son livre une réflexion sur l'étouffement de la liberté d'expression dans l'audiovisuel public et privé. **L'article de Bertrand Renouvin en page 11.**

Dans ce numéro :

Page 4 : **Le projet de loi sur la justice.**

Page 5 : **La solitude des maires de France.**

Page 7 : **Un nouveau Chili ?**

Page 12 : **« L'État nounou », selon Mathieu Laine.**

Page 14 : **Résistance royaliste : Aristides de Sousa Mendes.**

Page 16 : **Éditorial. Macron, vert... de rage !**

Territoires : encore une loi pour rien ?

Mis en musique de la volonté présidentielle, à qui le Grand débat national avait révélé qu'un « *certain nombre de fractures au sein de notre pays se manifestaient de manière territoriale* », le modeste projet de loi 4D suscite critiques des élus locaux et inquiétudes quant à l'avenir de l'unité nationale.

S'il y a un domaine dans lequel Emmanuel Macron ne laissera pas une empreinte notable, c'est celui de l'organisation territoriale de la France. Dans la plaquette présentant le projet de loi 4D, pour différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification (sic), soumis au Conseil des ministres au printemps, le président annonce « *un geste de décentralisation extrêmement clair* ». C'est pourtant une politique concrète au cas par cas que révèle le texte, conformément aux souhaits exprimés par les élus locaux, qui lors de la consultation pompeusement baptisée « *grande conférence des territoires* », en 2020, avaient exprimé le souhait d'une pause institutionnelle, tout en demandant que leur action puisse être adaptée aux réalités locales.

Pour relever les défis de la transition écologique, pour sortir de la crise économique et sanitaire et pour dépasser la défiance envers les institutions administratives, 80 mesures concrètes, regroupées selon une approche thématique, seront soumises au vote des parlementaires.

Effet « catalogue ». Sans entrer dans le détail, retenons, pour la transition écologique, un rôle transversal reconnu aux régions, également chargées de la coordination et de l'animation de l'économie circulaire, des départements confortés, en lien avec leurs attributions dans le domaine de la santé, de l'habitat et de la précarité, un renforcement des communes et des EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) dans la gestion de l'eau et des déchets.

Des mesures expérimentales permettront aux départements de gérer des tronçons de routes nationales et aux régions des lignes ferroviaires et des gares. L'expérimentation de l'encadrement des loyers par les communes sera prolongée. Les élus locaux, en réponse à une



Macron au Congrès des Maires de France en 2019. Il n'avait pas convaincu, sa nouvelle loi ne convainc pas plus.

frustration manifestée lors de la crise sanitaire, pourront participer aux conseils d'administration des ARS (Agences régionales de Santé). Les procédures d'urbanisme seront simplifiées.

N'allons pas croire à un effacement de l'État. Petit pas pour la déconcentration, le rôle du préfet dans le pilotage des actions publiques de l'État sera renforcé. Les échanges de données entre administrations seront facilités. Les politiques publiques des départements et régions seront désormais évaluées, plus seulement contrôlées, par les Chambres régionales des comptes.

Mais qu'en est-il de la « *différenciation* », principe par ailleurs objet d'une loi

organique? Aux termes de l'avant-projet de loi, afin de « *mieux prendre en compte la diversité des territoires, sans pour autant rompre avec le principe cardinal d'égalité sur le territoire de la République* », « *à droit constitutionnel constant et dès lors qu'une spécificité objective le justifie, le droit peut être adapté aux spécificités locales* ».

Ce principe de différenciation répond au souhait affiché du gouvernement de « *développer les possibilités de délégation de compétences pour réaliser des projets spécifiques sur les territoires et élargir le champ d'action du pouvoir réglementaire local [...] pour faciliter le recours à la consultation des électeurs dans les*

décisions publiques locales ». Mais est-il possible de décliner égalité et diversité sans contrarier l'unité nationale? Sans se risquer à trancher, il est cependant permis de penser que la place timide faite au principe de différenciation territoriale, qui existait avant ce projet de loi, ne menace en rien un modèle de décentralisation fondé sur un équilibre entre l'État et un pouvoir communal émietté, d'autant que régions et départements se sont vus privés de la clause de compétence générale par la loi Notre de 2015.

Manque d'ambitions. L'avenir montrera si la loi 4D permettra de clarifier les compétences des collectivités ou si le fameux « mille-feuille

Sur le mur de Jean Chouan

ALORS LÀ JE DIS : BRAVO ! QUELLE HAUTE CONSCIENCE HISTORIQUE, QUEL RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE, QUEL COURAGE POLITIQUE, QUELLE HAUTEUR D'ESPRIT, QUEL SENS DU DEVOIR, QUEL...

... OUPS.

EXCUSEZ-MOI, J'AVAIS MAL COMPRIS : JE CROYAIS QUE NOTRE PRÉSIDENT PARLAIT DE...

...RENDRE LEURS POUVOIRS AU PREMIER MINISTRE, AU GOUVERNEMENT ET À L'ASSEMBLÉE NATIONALE.



administratif » sera encore plus bourratif. Pour l'Association des maires de France ce « projet sans réelle ambition », « pourrait conduire à complexifier l'action publique locale (évolution de l'ADEME) au détriment de l'efficacité pourtant indispensable à la relance et aux défis de la transition écologique ».

De son côté, le cercle de réflexion Terra Nova, dans un rapport publié le 13 janvier 2021, pourfend l'idée d'approfondir la décentralisation, estimant au contraire, que « C'est davantage la conception des politiques publiques et leur mode de pilotage qui doivent être transformés (...) afin de passer à l'après-décentralisation ». On aurait tort de ne pas prendre au sérieux un tel point de vue, surtout si on garde à l'esprit que la décentralisation est un simple mode d'organisation administrative.

Quoi qu'il en soit, ce projet de loi et les déclarations lénitives de l'exécutif, doivent aussi être lus sans perdre de vue l'externalisation de certains services publics, leur raréfaction généralisée sur le territoire, ainsi que la réforme en cours des grands corps de l'État. Au-delà des querelles entre centralisateurs et décentralisateurs, voire fédéralistes, il manque surtout à cette loi un point majeur, son articulation avec une véritable politique de planification. ■

LAURENT LAGADEC.

Ehpad : retraite paisible ou prison ?

Dans un précédent numéro (1), nous avons cité le témoignage d'un aide-soignant, sur la « gestion » terrifiante des pensionnaires d'Ehpad, tout en soulignant combien une loi de 1997 était la cause première de ce scandale.

Dans cet article, nous avons constaté que cette loi, autorisant des investisseurs privés à créer de tels établissements, avait ouvert une autoroute de profits à ces derniers : en effet, il y était établi, que pour une pension moyenne perçue chaque mois de 2620 € par résident, l'hébergeur ne déboursait, tout compris (terrain, bâtiments, services et personnels) que 650 €. Il y était clairement montré qu'une rentabilité d'une telle indécence ne pouvait exister qu'au détriment de la qualité des prestations (repas, soins non-médicaux, loisirs, lien social avec les familles et les autres résidents... etc.) servies aux pensionnaires et des conditions de travail et de rémunération du personnel. Et cela ne tenait pas compte du fait que depuis 2012, grâce à la « carotte fiscale » dite « Censi-Bouvard », ces mêmes investisseurs bénéficient d'un régime fiscal extrêmement avantageux.

Comme si cela ne suffisait pas, les ARS (Agences Régionales de Santé dont on sait quel rôle purement comptable



© CPXIERE

et néfaste elles ont joué dans la destruction de notre système de santé ces dernières années), viennent d'en « remettre une couche », en enjoignant à ces mêmes Ehpad, alors que leurs pensionnaires ont été massivement vaccinés, de réduire les visites et d'interdire les sorties !

Centralisées et technocratiques, sans doute grisées par l'influence abusive qu'elles ont acquise du fait de l'incompétence du gouvernement depuis le début de la pandémie, ces agences s'arrogent un pouvoir que le Code de Santé Publique ne leur donne nullement, puisque leur mission est de « définir et de mettre en œuvre un ensemble coordonné de programmes et d'actions

concourant à la réalisation, à l'échelon régional et infrarégional, des objectifs de la politique nationale de santé, des principes de l'action sociale et médico-sociale et des principes fondamentaux de l'assurance-maladie ».

Une telle décision est moralement, humainement et politiquement inacceptable, alors qu'un rapport édifiant de Claire Hédon, la défenseuse des droits, dévoilé le 4 mai, constate une aggravation de la maltraitance dans ces structures. La liberté d'aller et venir doit être un droit inaliénable pour tous leurs pensionnaires. Leur refuser cette liberté témoigne d'un mépris odieux et ce refus sera perçu par ceux-ci comme un traitement dégradant. L'accroissement de la vulnérabilité de ces personnes, leur fragilité, l'importance du lien avec leurs familles exigent au contraire d'encourager leur mobilité, quand elle est encore possible.

Nous souhaitons vivement qu'une forte majorité d'entre elles se souvienne, dans un peu moins d'un an, de ce qu'elles ont subi ces derniers mois : elles rendront ainsi et une nouvelle fois un immense service à la nation. ■

LOÏC DE BENTZMANN.

(1). Cf. *Royaliste* n° 1170 du 17 juin 2019, p. 3.

L'Écho du net

■ **Napoléon Bonaparte.** « Bonaparte n'est point grand par ses paroles, ses discours, ses écrits, par l'amour des libertés qu'il n'a jamais eues. Il est grand pour avoir créé un gouvernement régulier, un code de lois, des cours de justice, des écoles, une administration forte, active, intelligente [...] Il est grand pour avoir fait renaître en France l'ordre au sein du chaos ». C'est avec Chateaubriand que Descartes ouvre sa chronique sur son blog (1).

À l'occasion du bicentenaire de la mort de l'Empereur, l'auteur réfléchit sur ce personnage ô combien important de notre histoire nationale, en s'attardant sur sa dimension mythique, pour mieux décrypter et comprendre ce qui se cache derrière les contestations et critiques que cette commémora-

tion suscite : « Le fait que Colbert ou Bonaparte aient été donnés en exemple dans nos lycées et nos écoles hier et voués aux gémonies aujourd'hui ne nous dit rien sur l'Empereur ou le ministre de Louis XIV. Dans l'intervalle on n'a rien découvert de nouveau sur l'œuvre de l'un et de l'autre : on sait depuis longtemps que l'un a contribué à rédiger le Code noir, que l'autre rétablit l'esclavage dans les possessions françaises d'outre-mer, et personne n'a jamais songé à le cacher. C'est nous qui avons changé, pas eux. Il est donc intéressant de regarder pourquoi le mythe qui fondait hier notre identité n'est plus en phase avec l'idéologie dominante de la France de 2021. »

Reprenant la formule gauloise « On ne fait de la politique qu'avec des réalités », il fait de Bonaparte un précurseur de celle-ci quand « il réalisera qu'en réac-

tion à l'abolition de l'esclavage dans les possessions françaises ordonnée par la Révolution, les élites locales négocient avec l'Angleterre mais aussi avec les États-Unis un statut de protectorat et préparent leur sécession, sécession qu'il n'a pas les moyens militaires d'éviter. Il n'hésite pas alors à rétablir l'esclavage ».

Et c'est guidé par ce même pragmatisme qu'il fait de l'État un outil « efficace, présent partout et se donnant les moyens de régler les problèmes, d'installer les nouvelles institutions et de les faire fonctionner. Napoléon a créé les préfets, dont la mission est de résoudre les problèmes sur le terrain, d'assurer la présence de l'État dans tous les coins de France. Le fait est que deux siècles plus tard et malgré tout ce qui a changé depuis, le système préfectoral reste efficace et apprécié par les Français ».

Puis il en vient à l'objectif principal de sa réflexion à savoir ce qui dérange aujourd'hui l'idéologie dominante dans la pensée politique napoléonienne qui est celle « de la souveraineté et du volontarisme, celui du rejet des logiques de résignation et du "il n'y a pas d'alternative". L'action de Bonaparte tout au long de sa vie est clairement marquée par une volonté de précéder les événements, de les modeler, et non de réagir ».

Nul doute que cela ne déplaie à ceux « qui se contentent d'une "petite France" provinciale et soumise au bon vouloir bruxellois. Dans la "start-up nation", Napoléon, Colbert, Richelieu ou De Gaulle n'ont pas leur place ».

L. D. B.

(1). <https://descartes-blog.fr/2021/05/10/dans-la-france-du-xxieme-siecle-pas-de-place-pour-napoleon/>

Justice : de la défiance à la confiance ?

Éric Dupont-Moretti veut restaurer la confiance dans la justice. Le projet de loi débattu depuis le 17 mai à l'Assemblée nationale constitue pour beaucoup une occasion manquée de réformer la justice. Est-ce exact ?

On attendait le garde des Sceaux sur deux sujets : la réforme constitutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature quant aux modalités de nomination et à la discipline des magistrats du parquet et la limitation des remontées d'information des parquets vers la Chancellerie. Dans les deux cas, il s'agissait de renforcer la légitimité du parquet soupçonné d'être « entre les mains » de l'exécutif qui nommerait des magistrats à sa dévotion et d'être son agent d'information, voire de lui permettre de contrôler à distance les enquêtes... Éric Dupont-Moretti s'était engagé dès son arrivée place Vendôme en juillet 2020 à faire adopter cette réforme, promesse de la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron en 2017.

Mais le projet de loi visant à restaurer la confiance dans la justice propose un catalogue de « mesures disparates », selon le syndicat des avocats de France. Certains pénalistes parlent même de la « trahison » de leur ancien confrère qui pérennise les cours criminelles départementales sans jury populaire.

D'autres soutiennent que le garde des Sceaux récolte ce qu'il a semé depuis plusieurs décennies au travers de ses critiques au vitriol de l'institution judiciaire. Autrement dit, beaucoup jugent Éric Dupont-Moretti sur ce qu'il a été et non sur ce qu'il fait. Dommage, car son projet de loi présente des avancées. Si l'on peut ranger au catalogue des gadgets la diffusion sous des conditions strictes de certaines audiences sur les chaînes publiques, il est d'autres dispositions qui vont dans le sens d'un rétablissement de la confiance.

En premier lieu, chacun doit se réjouir du renforcement de la protection du secret professionnel des avocats, en limitant notamment le recours aux écoutes téléphoniques et les perquisitions dans leur cabinet. Il en va de la confiance que doit avoir un client envers son conseil pour communiquer librement avec lui.

En deuxième lieu, la suppression des réductions de peines automatiques permet de rendre l'exécution des peines plus lisible pour l'opinion publique qui se montre souvent choquée par l'écart entre la peine prononcée et celle exécutée par le condamné. Cette effectivité de la peine est essentielle et contribue à responsabiliser le condamné au travers des efforts qu'il fera pour se réinsérer qui seront récompensés par des réductions



Éric Dupont-Moretti. Son projet de loi est un catalogue de mesures disparates, avec quelques avancées sur des points importants.

désormais totalement personnalisées. Cette réforme contribuera aussi à redonner une légitimité à la décision du juge qui ne sera plus vidée en partie de sa substance par ces réductions systématiques de peines. Le projet de loi donne également aux détenus des droits sociaux qui leur permettront de mieux assurer leur réinsertion.

En troisième lieu, il existe un aspect peu commenté de cette réforme qui montre un vrai courage politique du garde des Sceaux, par ailleurs ancien avocat. Il s'agit de la réforme du régime disciplinaire des

professions du droit : les officiers ministériels comme les avocats. Jusqu'ici, ces professionnels étaient jugés exclusivement par leurs pairs pour leurs manquements professionnels. Certains y voyaient la survivance d'un corporatisme désormais dépassé, rendant difficiles voire impossibles les poursuites disciplinaires contre des professionnels de renom. Désormais, les formations disciplinaires seront présidées par un magistrat pour éviter tout soupçon de complaisance ou de faiblesse. ■

JACQUES DUCONSEIL.

La quinzaine sociale

■ **Greenwashing.** – « Dans un contexte où le monde continue d'être aux prises avec une crise sanitaire et économique sans précédent, BNP Paribas se mobilise pour soutenir ses clients et les accompagner dans leur transition vers une économie durable, pour contribuer à un modèle économique plus inclusif et plus respectueux de l'environnement », peut-on lire sur le site officiel du groupe. Il s'agit, là, d'un exemple de *greenwashing*. Cette pratique, qui consiste à repeindre en vert des investissements écologiquement douteux, est (sans mauvais jeu de mots) monnaie courante dans le secteur : on peut lire les mêmes promesses sur les sites de la Société Générale, du Crédit

Agricole, des Banques Populaires, du Crédit Mutuel et de la Banque Postale. Or, la dernière édition du rapport annuel *Banking on Climate Chaos*, que viennent de publier six ONG internationales, révèle que nos banques ont financé les énergies fossiles pour près de 300 milliards de dollars depuis l'adoption de l'Accord de Paris. En 2018 déjà, Oxfam montrait que sur 10 euros investis par les banques françaises dans le financement de l'économie, 7 étaient consacrés à l'énergie fossile, contre 2 pour ce qu'il est convenu d'appeler les énergies renouvelables.

■ **Éco-blanchiment.** – Le *greenwashing* ou *éco-blanchiment* n'est pas l'apanage du privé. Du 19 au 23 mai, le gouvernement organisait dans toute la France, sous l'égide du ministère de la Transition

écologique et sociale, la *Fête de la nature*. Chaque année, cette manifestation invite à découvrir les richesses naturelles de nos régions à travers les initiatives des associations de conservation et d'éducation à la nature, des collectivités locales, des établissements scolaires, des entreprises ou encore les particuliers. Dans le même temps, le gouvernement se révèle incapable de définir une véritable politique environnementale et fait adopter une loi « *Climat et résilience* » largement en deçà des enjeux.

■ **Assurance chômage.** – À l'exception de la CFTC – qui ne souhaite visiblement pas se mettre à dos le gouvernement à la veille de l'annonce de la représentativité syndicale pour les quatre ans à venir – toutes les organisations

syndicales ont, en ordre dispersé, déposé des recours devant le Conseil d'État contre la réforme de l'assurance chômage. Adoptée avant la crise sanitaire et sans cesse repoussée, elle devrait entrer en vigueur le 1^{er} juillet. Les recours dénoncent l'atteinte au principe d'égalité du nouveau mode de calcul du salaire journalier de référence qui sert de base au calcul de l'allocation ; il pourrait pénaliser les demandeurs d'emploi alternant chômage et activité. Figurent également parmi les motifs de contestation la dégressivité des allocations-chômage et le système de bonus-malus destiné à diminuer le recours aux contrats courts. Pour l'Unsa, il s'agit de se mobiliser contre une réforme « *complètement hors sol au vu de la crise que nous traversons* ». Verdict dans un mois.

La grande solitude des maires de France

Nos élus locaux se sentent mal aimés. Contrôles tatillons, regroupement forcé des communes, austérité financière... il y a de sérieuses raisons à cela.

Voilà presque un an que nos nouvelles municipalités sont à l'ouvrage. Les Français ont presque oublié le psychodrame sanitaire qui environna un scrutin étalé de mars à juin 2020. Certains élus (l'auteur de ces lignes en connaissait personnellement) sont d'ailleurs morts des suites de l'impréparation sanitaire à la suite du premier tour de scrutin du pays. Depuis plus d'un an, la gestion municipale est devenue un vrai calvaire pour les communes, de l'ouverture des équipements municipaux à la tenue des assemblées municipales en passant par la gestion des écoles primaires et des activités périscolaires. Dans ma commune nous avons successivement siégé au théâtre municipal puis dans un amphithéâtre de l'université. La convivialité s'est peu à peu effacée et les contacts devenus souvent virtuels. Cela laissera des traces.

À cette situation sanitaire s'ajoute une situation politique compliquée. En quelques années il a fallu digérer la fin du cumul des mandats, génératrice de parlementaires hors-sol, l'intercommunalité obligatoire (nous y reviendrons) mais illisible pour la population, l'irruption du phénomène LREM, renforçant encore l'incompréhension entre députés et élus locaux et enfin l'effacement de l'Association des maires de France. Cette dernière, présidée par François Baroin, maire LR de Troyes, et codirigée par André Laignel, inamovible maire PS d'Issoudun depuis 1977 (soit près de 45 ans), s'est révélée – dans les faits – incapable de s'opposer avec fermeté à la recentralisation menée par Emmanuel Macron, c'est-à-dire à un autoritarisme préfectoral dont on a dû mal à savoir ce qu'il deviendra après l'annonce récente de la suppression de ce corps de hauts-fonctionnaires.

Métropolisation et intercommunalité forcée. Cette recentralisation est perceptible par exemple dans la gestion de la politique du logement en Île-de-France : pour faire du chiffre, et en s'appuyant sur une absurde loi SRU absurde, on force les maires à produire de petits logements au détriment de surfaces familiales. Les familles modestes, souvent d'immigration récente, s'entassent donc dans des petites surfaces qui se dégradent car suroccupées. Il serait grand temps que le nombre de mètres carrés de logements sociaux produit rentre dans le calcul des constructions imposées aux communes. Sur le plan de la sécurité, les maires, pourtant officiers de police judiciaire étant donné leur fonction, devraient être mieux informés de la présence d'activistes islamistes dans leurs communes. Tel n'est toujours pas le cas.



D.R.

C'est déjà une telle volonté de recentralisation qui avait présidé à l'entrée obligatoire des communes dans les intercommunalités, qu'il s'agisse de communauté de communes ou d'agglomération, de communautés urbaines ou de métropoles. Or le fonctionnement des intercommunalités ne respecte pas au plan politique le fait communal : un élu d'opposition dans sa commune peut par la grâce des majorités politiciennes intercommunales se retrouver vice-président de l'intercommunalité. C'est le cas par exemple dans la métropole de Rouen. Preuve que les lois successives de décentralisation restent encore à améliorer. Elles se sont pourtant succédé, François Hollande produisant à lui seul la loi Maptam sur les métropoles de 2014 et la loi Notre de 2015 sur les grandes régions et les rôles respectifs des collectivités territoriales.

La métropolisation en elle-même est un problème. Les « métropoles d'équipes » définies dans les années 1960 par les acteurs gaullistes de la politique d'aménagement du territoire voulaient en faire des contrepoids économiques à la région parisienne afin qu'elles rayonnent sur les villes moyennes environnantes. Aujourd'hui, elles sont devenues à leur niveau des entités centralisatrices. Pour des régions comme la Bretagne ou la Normandie, dont les équilibres locaux passaient par le dynamisme des villes moyennes, les métropoles de Nantes, Rennes, Caen ou Rouen sont problématiques.

Avec la disparition de la Datar (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale),

l'aménagement du territoire ne lutte plus contre la désindustrialisation, il gère les casseroles de la politique de la ville. Et dans les métropoles, les maires de villes de plusieurs dizaines de milliers d'habitants ont l'impression d'avoir à peine plus de pouvoir qu'un maire d'arrondissement parisien.

Sur un plan plus anecdotique, on regrettera que certains préfets aient poussé à la fusion de communes. On se demande pourquoi une telle frénésie de fusions a – par exemple – touché le Haut-Anjou en particulier et le Maine-et-Loire plus généralement ! Les nouveaux noms de ces regroupements sont souvent absurdes comme ces communes nouvelles d'Ille-et-Vilaine qui choisissent des noms bretonnants, alors que l'on n'y a jamais parlé breton.

Relancer l'aménagement du territoire.

Quelles sont alors les priorités à mettre en œuvre pour redonner confiance aux maires ? D'abord, réaffirmer que le fait communal est la base de la démocratie locale française, héritée des paroisses de l'Ancien régime. Les maires sont les élus préférés des Français et pour cause ! Même dans une ville de 50 000 habitants on connaît généralement bien son maire. Il devient donc très urgent de réaffirmer la légitimité des maires par rapport aux présidents d'intercommunalités. La mutualisation des services n'a pas conduit à une baisse de la dépense publique locale car les intercommunalités ont créé leurs propres services généraux qui se superposent à ceux des communes préexistantes.

Sur le plan législatif, il est urgent de revenir sur la limitation du cumul des mandats. Le Sénat, qui représente les collectivités locales, doit pouvoir compter à nouveau en son sein des sénateurs-maires. Ces deux fonctions sont compatibles. La démocratie représentative ne peut se contenter au plan national d'élus hors-sol comme on observe le triste spectacle à l'Assemblée nationale depuis 2017 et la victoire d'Emmanuel Macron. Il faut enfin relancer la politique d'aménagement du territoire telle qu'elle avait été pensée par le géographe Jean-François Gravier et le ministre Olivier Guichard. Il faut, pour terminer, mieux protéger juridiquement nos élus locaux : leur responsabilité a été étendue par la jurisprudence et, dans le même temps, les agressions à leur encontre se sont multipliées allant jusqu'à causer la mort de l'un d'entre eux dans l'exercice de ses fonctions municipales. La décentralisation ne s'est pas faite en un jour, elle connaît aujourd'hui sur bien des plans des dérives inquiétantes en raison de la disparition de l'État stratège. ■

JÉRÔME BESNARD.

Le Royaume-Uni en sursis ?

Les résultats des élections écossaises relancent l'hypothèse fort problématique d'un second référendum sur l'indépendance de la province.

Conformément à ce que prévoyaient les sondages, le Scottish National Party sort vainqueur des élections régionales du 6 mai. Il obtient cependant une majorité relative, mais l'apport des écologistes donne au camp indépendantiste une majorité absolue de sièges. C'est donc pour Nicola Sturgeon, Premier ministre et leader du SNP, une victoire indéniable, même si elle est limitée.

Dès l'annonce des résultats, Nicola Sturgeon a déclaré qu'un nouveau référendum sur l'indépendance écossaise était inévitable. Ce à quoi, Boris Johnson a rétorqué que la question avait été close pour cinquante ans lors du référendum de 2014 qui avait donné la victoire aux partisans du Royaume-Uni. Les avocats d'un deuxième référendum plaident que les circonstances ne sont plus les mêmes qu'en 2014. Entretemps, le Brexit est passé par là, refusé par 62 % des votants écossais. Or l'agglomération londonienne a voté dans le même sens à près de 60 %, faut-il pour autant organiser un référendum sur



Boris Johnson et Nicola Sturgeon en juillet 2019. Irréconciliables ?

l'indépendance de Londres ? Ne riez pas, quelques esprits retors y ont pensé en 2016.

Admettons bien volontiers que comparaison n'est pas raison. Reste que le chemin de l'indépendance risque d'être long. D'importantes joutes judiciaires vont s'engager. Si la tenue d'un référendum paraît difficilement possible sans l'accord du Parlement de Westminster, reste l'organisation d'un référendum consultatif qui ne lierait en rien le gouvernement britannique, mais qui le mettrait sous pression. Est-ce légal ? Nicola Sturgeon en est persuadée, mais la question peut donner lieu à bien des discussions. Si référendum il y a, cela implique-t-il une victoire assurée pour

le Premier ministre écossais ? Pas sûr. Beaucoup d'électeurs pourraient être amenés à réfléchir sur les conséquences économiques d'une rupture avec Londres. L'apport financier du Royaume-Uni à l'Écosse est d'importance. Est-elle si certaine de pouvoir compter sur des subsides européens compensatoires et pour combien de temps ? Et en admettant que l'Écosse remplisse les conditions requises pour adhérer à l'Union européenne, les 27 États-membres seront-ils d'accord pour l'accueillir en leur sein ?

Certes Nicola Sturgeon et le SNP ont su construire un nationalisme très rassurant, très « post-moderne ». Pas l'ombre du début d'un quelconque

chauvinisme dans le discours du parti. Qui vit en Écosse et veut être Écossais est considéré comme tel. L'élection régionale était d'ailleurs largement ouverte aux étrangers. Et le parti présentait un candidat rasta et une autre d'origine pakistanaise. Tout cela est éminemment sympathique. Mais si demain, le Royaume-Uni est démantelé, le risque de contagion est grand. L'Union européenne peut-elle se permettre sans conséquences majeures et graves de continuer l'émiettement commencé en 1991 ? ■

MARC SEVRIEN.

Les Faits majeurs

■ **Chili.** – Week-end électoral historique au Chili. Les 15 et 16 mai, parallèlement aux élections municipales, les Chiliens ont désigné 155 représentants de la « Convention constituante ». Cette assemblée, dominée par la gauche indépendante, est en charge de rédiger une nouvelle Constitution dans un délai de neuf mois (cf. page 7).

■ **Espagne.** – De 8 à 10 mille migrants, dont un tiers de mineurs, ont franchi la frontière séparant le Maroc de l'enclave espagnole de Ceuta les 17 et 18 mai 2021. À l'inverse des adultes, reconduits à la frontière par la police espagnole, les plus jeunes ont été pris en charge sur place par les ONG. Les autorités locales ont lancé des appels pour retrouver les parents des enfants migrants. Cet afflux constitue la riposte délibérée du Maroc à l'accueil en Espagne du chef du Front Polisario, Brahim Ghali, par l'Espagne.

■ **Japon.** – L'Empire doit accueillir cet été les Jeux Olympiques initialement prévus en 2020, malgré la pandémie. Pas de quoi réjouir les Japonais, dont plus de 80 % sont favorables à l'annulation de l'événement. Cause de l'inquiétude ambiante : le ratage de la campagne vaccinale. Moins de 3 % de la population a reçu aujourd'hui deux doses de sérums. Pour sortir de l'impasse, le gouvernement vient tout juste d'autoriser l'injection des vaccins Moderna et AstraZeneca.

■ **Biélorus.** – Le 23 mai au soir, des agents biélorusses ont détourné vers leur pays un avion Ryan Air qui faisait le trajet Grèce-Lituanie, pour arrêter l'opposant biélorusse Roman Protassevitch qui était à bord.

Voix étrangères

■ **Bailiwick Express.** – *Le Journal du Bailliage*, le quotidien des îles anglo-normandes, a été pendant quelques jours le journal le mieux informé d'Europe. Ce qui n'avait jusqu'alors suscité que de brefs entrefilets dans la presse nationale française s'affichait en couvertures assassines des *tabloids* anglais, canonniers et tirs de missiles à travers la Manche (*New York Times* et même *Corriere della Sera*). Pour connaître le fond du dossier et l'évolution des négociations, il fallait lire le point journalier du reporter jersiais. Le choix de la matinée du 6 mai n'était peut-être pas la meilleure idée de la petite cinquantaine de patrons-pêcheurs de la baie de Granville pour tenter un blocus du port de Saint-Hélier, coïncidant avec les élections locales au Royaume-Uni. Boris Johnson et ses faire-valoir au

Daily Mail, *Daily Telegraph* et autres *Daily Express* revivaient Trafalgar, le lendemain du bicentenaire de la mort de Napoléon. Les îles anglo-normandes, autonomes, n'étaient pas concernées par le scrutin mais s'apprêtaient à célébrer, le 8 mai, leur libération d'une terrible occupation allemande.

Loin de toute cette agitation, à Saint-Hélier, l'Assemblée des « États » de Jersey, le *chief minister*, le ministre de l'Environnement et le ministre des Relations extérieures, restaient impassibles et inflexibles. Les marins-pêcheurs normands et bretons croyaient se battre contre Bojo, contre Bruxelles, voire contre Paris, ils se cognaient en fait à un mur plus résistant que le mur de l'Atlantique. Jersey avait très bien intégré le fait que le Brexit restaurait sa pleine souveraineté. Les demandes de licence de pêche avaient beau être adressées à Londres, via Bruxelles, la décision pleine et entière rele-

vait désormais du seul bailliage de Jersey. C'est à la première page du *Bailiwick Express* que l'on pouvait ainsi découvrir, dès l'édition du 13 mai, la photocopie intégrale de la lettre en français adressée le 12 par Mme Girardin, ministre de la Mer, à la Commissaire européenne à la pêche pour demander la révocation des nouvelles licences restrictives, la mise en place urgente du comité destiné à arbitrer les conflits et le recours à des « mesures correctives ». Le 12, on avait pu lire le compte-rendu des débats des « États », à la fois parlement et gouvernement de l'île, 49 élus qui dénonçaient la surpêche et défendaient donc la restriction des droits de pêche ante-Brexit.

Paris exigeait en outre que Jersey cessât tout contact avec les pêcheurs normands ! Entre Jersey et Cherbourg, c'est en effet Bruxelles, Londres et Paris qui se retrouvent marginalisés.

Y. L. M.

Le Chili a élu le 16 mai l'Assemblée qui devrait accoucher en neuf mois d'une Constitution et sceller un nouveau contrat social. L'expérience sera suivie à travers toute l'Amérique latine et intéresse aussi l'Europe.

Un autre Chili ?

PAR YVES LA MARCK.

À la suite du mouvement de protestation sociale qui a secoué le pays à l'automne 2019, les Chiliens ont décidé par référendum, en octobre 2020, de tirer un trait sur la Constitution votée en 1980 sous la dictature du général Pinochet et d'élire une Convention chargée de rédiger une nouvelle loi fondamentale. La difficulté réside moins dans l'évolution du régime politique, qui s'est fortement démocratisé depuis les années 1990 que dans le démantèlement des bases juridiques d'un système économique ultra-libéral.

L'ordre économique issu du projet monétariste des *Chicago boys* (économistes américains de l'université de Chicago) est en effet inscrit dans le marbre de la Constitution de 1980. Tous les biens publics sont privatisés et échangés à leur valeur marchande : l'eau, la pêche, l'énergie, l'éducation, la santé, le logement, même le régime de retraites abandonné aux fonds de pension. Ainsi, face à la pandémie actuelle, si le Chili semblait faire exception sur le continent, il a été rattrapé par l'inégalité devant les soins et le coût des traitements. L'ambition des partis d'opposition au pouvoir actuel, à l'origine du référendum d'octobre 2020, est donc de renverser la hiérarchie des normes, les droits humains devant être reconnus comme tels en lieu et place des libertés privées.

Près de 1 500 candidats dont un millier de citoyens « indépendants » concourraient pour 155 sièges régis par la parité hommes-femmes, parmi lesquels 17 sièges étaient réservés aux minorités ethniques (dont 7 pour les Mapuches de Patagonie et un siège pour l'île de Pâques). Les verrous mis en place par le pouvoir ont sauté. Les électeurs ont fait mentir les sondages qui donnaient à la droite un tiers de sièges, ce qui lui aurait donné un droit de veto sur un texte qui doit être adopté à une majorité des deux tiers. Or, la liste commune au centre droit, à la droite et à l'extrême droite n'a rassemblé que 20 % des voix et 37 sièges sur 155. La liste des « centristes » (sociaux-démocrates et démocrates-chrétiens) avec 14 % passe pour la première fois derrière l'alliance des partis de gauche et d'extrême gauche qui atteint presque 18 %. La surprise est venue des « indépendants » avec 40 % des suffrages et 48 sièges, sans compter les 17 sièges des peuples autochtones.

Retour aux années 1970 ? Au vu de ces résultats, il n'est pas impossible que la Convention monte en puissance, appuyée par la pression de la rue, et qu'une évolution semi-révolutionnaire la conduise à



Sebastian Pinera. L'impopularité de l'actuel président chilien a profité aux partis de gauche.

s'autoproclamer assemblée souveraine. Ce processus va peser sur les élections présidentielles et législatives du 21 novembre prochain. Lors de primaires, le 4 juillet, la droite divisée va devoir trouver un remplaçant au président sortant désavoué. La gauche, auréolée de son succès, pourrait

Toutes ces régions semblent basculer vers le littoral et le grand large, pour ne pas dire vers l'Asie.

investir le charismatique Daniel Jadue, maire d'une commune populaire de la capitale, mais le Chili est-il prêt à se donner un président communiste ?

La droite est acculée à un compromis : une transaction entre intérêts économiques et militaires. L'alternance tranquille depuis trente ans entre un centre gauche (la socialiste Bachelet qui avait quitté le front de gauche pour rejoindre la « concertation » pro-démocratie) et un centre droit (le libéral Pinera qui cherchait à faire oublier le passé de la dictature) devrait céder la place à une opposition frontale entre droite dure et gauche radicale, entre nostalgiques de Pinochet et ceux d'Allende. Les protagonistes en voient bien les dangers. Les « indépendants », issus des associations de la société civile, le plus souvent engagés dans des luttes sociales locales, sont loin de constituer un bloc uni. Ils oscillent entre désenchantement

vis-à-vis du capitalisme et solidarité de voisinage, entre la peur d'une répression toujours sous-jacente et l'espoir d'une convivialité retrouvée.

Si la grossesse n'est pas interrompue, l'accouchement aura lieu dans moins d'un an grâce à un référendum d'adoption où, contrairement aux élections, le vote sera obligatoire. Or, le référendum d'octobre 2020 n'avait obtenu qu'une participation électorale de 50 % et ces élections du 15 et 16 mai de seulement 40 %.

Avant-garde ? Si le contrat peut être renoué entre le peuple et ses institutions, il aurait valeur d'exemple pour les pays les plus associés au Chili : Pérou, Équateur, voire Colombie qui, d'élection en élection, s'effondrent dans l'incohérence politique. La cordillère des Andes donne à ces étroites bandes maritimes un aspect insulaire qui les isole du reste de l'Amérique du sud. Le Chili, la Bolivie et le Pérou se partagent le plus grand champ au monde d'exploitation du lithium (indispensable pour les batteries), à égalité avec l'Australie et les États-Unis.

Contrairement à l'Équateur, au Pérou et à la Bolivie, où les cultures amérindiennes restent influentes, le Chili ne renferme qu'une faible composante autochtone (14 % de la population dont la moitié, les Mapuches, en Patagonie). Pour autant, toutes ces régions semblent basculer vers le littoral et le grand large, pour ne pas dire vers l'Asie. En Équateur, c'est à Guayaquil, en Colombie, à Cali, les villes les plus orientales du pays, que s'est concentrée la récente actualité, remettant en cause le rôle et l'autorité des capitales de ces pays (Quito ou Bogota). Nous assistons peut-être, sur cette façade pacifique, à un mouvement tellurique d'Ouest en Est, un glissement de terrain des glaciers à l'océan, tendance lourde de la nature et de l'homme, de la migration comme de la mondialisation.

De même qu'il y avait eu sur tout le continent une sorte d'hégémonie de la dictature et du modèle monétariste, de même on peut imaginer une sorte de contagion du nouveau constitutionnalisme chilien regardé comme une avant-garde.

L'Europe, dont l'Espagne principale terre d'accueil des Sud-américains, notamment des intellectuels, ou la France qui a tant regardé au début des années 70 vers « l'expérience chilienne », souvent considérée comme le modèle du programme commun de gouvernement de 1972, et qui aujourd'hui s'essaye à des conventions citoyennes, ne saurait rester indifférente. ■



© FLICKER, PHOTO HABIB KAKI.

Le port d'Algier en 2018. Symbole de plusieurs histoires : celle de l'Algérie française, du départ des Pieds-noirs, des migrations actuelles entre l'Algérie et la France.

France-Algérie : alibis et arrière-pensées

Fin janvier, l'historien Benjamin Stora a remis à Emmanuel Macron son rapport sur « *Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie* ». Fin mars, lors d'un mercredi de la NAR sur ce thème, nous avons reçu Cyril Garcia, professeur d'histoire et géographie, et Omar Gousmi. Tous deux ont une connaissance approfondie du Maghreb. Nos deux invités nous proposent une synthèse de cette conférence.

La première question qui se pose est celle du sens de cette démarche. Il est légitime en effet de s'interroger sur les motivations du président français à commander ce type de rapport : à un an de l'échéance présidentielle. Il semble évident qu'il y a des arrière-pensées en direction d'un électorat traditionnellement abstentionniste ou éventuellement de gauche, dans la perspective d'un second tour face à Marine Le Pen. Souhaité par Emmanuel Macron et complaisamment scénarisé par les médias, ce second tour pourrait toutefois être plus incertain que le précédent. On peut donc imaginer qu'après les dernières polémiques autour de l'islam et du communautarisme, les stratégies politiques de Macron souhaitent lui attirer les faveurs de l'électorat d'origine algérienne : il y a aujourd'hui en France environ sept millions de personnes d'origine algérienne, dont une grande part dispose du droit de vote.

Repentance et bouc émissaire. Côté français, depuis la présidence de Jacques Chirac et le discours du Vel d'Hiv, il y a une volonté très marquée chez les présidents de la République de légiférer sur l'histoire. Depuis qu'ils ne la font plus,

les chefs d'État l'interprètent, cherchent même à la modifier en prétendant la rétablir, ou la réécrire. Emmanuel Macron, par son âge, est le premier Président à n'avoir aucun lien, ni personnel, ni politique, ni familial avec le conflit algérien : Jacques Chirac a été un courageux soldat dans l'Oranais, le père de François Hollande était pro-Algérie française et Nicolas Sarkozy a dû composer avec l'électorat Pied-noir, notamment dans le Sud-Est, comme l'a montré sa proposition de légiférer sur les bienfaits de la colonisation.

Emmanuel Macron, tout en s'inscrivant dans la continuité de cette « repentance », souhaite incarner une génération qui, à l'instar de celle des années 50 et des relations franco-allemandes, réconcilierait les deux rives de la Méditerranée. C'est oublier que les acteurs et les conflits sont totalement différents et ne s'inscrivent pas du tout dans la même histoire. De plus, la plupart des acteurs et témoins ont disparu, d'un côté comme de l'autre, et leurs descendants respectifs ne peuvent avoir la même réceptivité. Cette repentance factice et victimaire ne trouve donc plus personne à satisfaire.

Côté algérien, Abdelmadjid Tebboune, l'autoproclamé président algérien, conti-

nue, tout comme ses prédécesseurs, à prétendre souhaiter la paix tout en exigeant des excuses et une repentance unilatérales. Cet ancien maquisard est le prototype parfait du haut-fonctionnaire élevé au lait FLN qui, sans jamais critiquer le bilan des élites algériennes depuis 1962, cherche systématiquement à expliquer que les maux du pays sont dus à la colonisation française.

Les *moudjahidines* (combattants du FLN), jadis puissants, ont toujours soutenu le pouvoir en place, même durant la guerre civile. Ils sont écoutés et respectés, mais ne représentent pas, et de loin, tous les anciens combattants, dont beaucoup, notamment en Kabylie ou dans les Aurès, ont été combattus par le pouvoir algérien dès 1963. Certains cadres, comme Si Azzedine, n'ont jamais exprimé la moindre critique envers la France. Les jeunes de l'Hirak, souvent francophiles, ont depuis longtemps repéré la ficelle grossière d'une France bouc émissaire. Enfin, la société civile, ainsi que la diaspora, formatées par l'histoire officielle, continuent à soutenir les discours francophobes du pouvoir tout en rêvant d'un visa pour la France. Une schizophrénie à l'image du grand écart pratiqué par les

différentes politiques des deux pays depuis des décennies. Il ne faudra donc pas attendre, de la part d'Alger et de la majorité des Algériens, une quelconque complaisance pour un rapport qu'ils n'ont par ailleurs pas demandé.

On voit maintenant surgir des critiques des deux côtés de la Méditerranée où le contenu de ce rapport est vivement contesté. Il était biaisé dès le départ car il s'appuyait uniquement sur une demande de Paris. Benjamin Stora, aussi impartial que soit son travail, a une image de gauche marquée au sceau du trotskysme et de l'anticolonialisme. Sa nomination au Musée national de l'histoire de l'Immigration n'est d'ailleurs pas anodine. Les extrêmes (qu'ils soient de gauche ou de droite en France, qu'ils soient anti-français ou plus nuancés en Algérie) ne seront jamais d'accord, ne se remettront jamais en question, car leurs certitudes structurent leur existence politique, et pour certains leur existence tout court. Leur religion est la non-culpabilité permanente. Il ne faut donc rien attendre de la part des nostalgiques du FLN, des réseaux Jean-son, de Raoul Salan ou du Bab El Oued européen.

Et en ce qui concerne la France, la majorité de la population en a plus qu'assez des demandes d'excuses permanentes de la part d'un pays et d'une population qui semblent exiger beaucoup de droits pour peu de devoirs et peu d'autocritiques sur leur système et leur rapport à la France. L'unilatéralité ne peut plus tenir. Le pétrole, le gaz, les boulevards haussmanniens à Alger ou à Oran, les structures de l'État, le dessin des frontières incorporant le Sahara, l'école des officiers de Cherchell, l'assèchement de la Mitidja, sans oublier la bière *Tango* : il est d'une stupidité et d'une ignorance sans nom d'affirmer que la France n'a rien laissé.

De plus, après 1962, la coopération des Pieds-rouges (des coopérants français, militants de gauche ou d'extrême gauche, qui se sont rendus en Algérie après l'Indépendance) dans le domaine de l'éducation et de la médecine a été fondamentale pour un pays très jeune. La colonisation a existé et il faut l'analyser avec toute la lucidité nécessaire. Mais on ne reste pas 130 ans sur un territoire en ne laissant pas de traces positives, fortes et durables. En résumé, nous avons d'un côté, en Algérie, une population encline à accuser de tous les maux un pays qui, même s'il est loin d'avoir été parfait dans sa gestion de la colonisation et de la période postcoloniale, sert davantage de paravent ou de pare feu à l'incompétence des dirigeants locaux. De l'autre côté, en France, nous voyons une population qui se retrouve prise dans un double discours extrémiste : celui d'une gauche prête à tous les compromis et toutes les acceptations au mépris des faits ; celui d'une droite, prompte à exploiter les événements liés à l'insécurité, à l'immigration, à l'islam. Droite



L'historien Benjamin Stora. Son rapport sur la guerre d'Algérie n'a permis aucune véritable avancée.

et gauche n'ont pas d'autre ambition que d'entretenir leurs clientèles électorales respectives.

L'immigration. Le rapport évoque également le lien qu'ont la France et son immigration algérienne, la seconde après la communauté portugaise. Que les discriminations existent, personne ne peut le

Cette période de l'histoire contemporaine reste une plaie douloureuse parce qu'elle est instrumentalisée en Algérie comme en France.

nier, ce qui ne veut pas dire pour autant que l'État est structurellement raciste comme le prétend une certaine extrême gauche. Cette immigration algérienne connaît un chômage plus important que la moyenne nationale, bien qu'une classe moyenne soit en train de se constituer – ce dont il faut se réjouir. Mais, encore une fois, la *Marseillaise* sifflée en 2003 au Stade de France ne peut s'expliquer, et encore moins se justifier, uniquement par des raisons sociales et encore moins religieuses. Le malaise identitaire est profond et depuis longtemps. Par ailleurs et contrairement à ce que certains affirment, aucune immigration ne s'est déroulée parfaitement, que ce soit les Italiens massacrés à Aigues-Mortes en 1893, les Républicains espagnols maltraités à la fin des années trente, les nombreux Polonais retournés dans leur pays sous le Front populaire, etc. Mais on ne peut nier que, malgré un racisme plus frontal, l'assimilation a été plus réussie pour les na-

tionalités évoquées, probablement parce que l'État, à ces différentes époques, était bien plus politique, que l'ascenseur social par l'école et le service militaire fonctionnait à plein régime et que l'activité industrielle était importante avec des emplois assurés.

Depuis toujours, les difficultés de l'intégration ont existé. Les problèmes de mixité sociale ou de « vivre ensemble » sont indissociables des problématiques de politique intérieure. Cette population déracinée est très utile à certains exploiters de la misère humaine seulement soucieux de s'enrichir. Aujourd'hui encore, les clandestins trouvent des emplois pour survivre dans la restauration, l'agriculture ou le bâtiment. Ils sont exploités et sous-payés. Régulièrement les scandales relatifs à l'exploitation des personnes font quelques entrefilets dans les journaux mais, après quelques amendes, ces affaires sont vite oubliées. Elles sont pourtant un des terrains des difficultés actuelles et ceux qui y trouvent leur compte ont tout intérêt à ce que surtout rien ne change.

Enfin, n'oublions pas Giscard d'Estaing qui fait venir, par le biais du regroupement familial et en pleine crise pétrolière, des milliers de personnes issues d'une ancienne colonie libérée dans les conditions que nous connaissons : en effet, mélanger des anciens conscrits, qui n'avaient rien demandé, et des ex-colonisés arrivant dans un pays qu'ils ne connaissent pas, dans une même usine et un même quartier, est une idée qui ne pouvait que faire naître de fortes tensions et, à terme, des ghettos.

En conclusion, ce rapport, s'il part d'une bonne intention, n'est pas exempt d'arrière-pensées électoralistes. Par ailleurs, si une réconciliation est éminemment souhaitable, il est évident qu'elle ne pourra se faire sans un travail historique rigoureux sur les événements de l'époque et effectué par une équipe franco-algérienne d'historiens qualifiés et sérieux. C'est indispensable. Le fait que les historiens algériens n'aient été en rien consultés (mais le pouvaient-ils et/ou le souhaitaient-ils ?) amenuise la portée de ce rapport. Ses conclusions, qui évoquent essentiellement la repentance de la France et des mesures exclusivement symboliques, montrent bien que, finalement, ce pan de l'histoire ne peut pas encore être traité avec le recul et la sérénité nécessaires à un tel travail. Que ce soit en Algérie ou en France, cette période de l'histoire contemporaine est toujours une plaie douloureuse et béante parce qu'elle est instrumentalisée d'un côté par le pouvoir algérien pour masquer sa propre incompétence et de l'autre par les extrêmes politiques dans l'espoir de grappiller quelques voix dans des élections dont la représentativité et la légitimité sont, chaque jour, plus discutables et discutées. ■

CYRIL GARCIA - OMAR GOUSMI.

Conseiller du prince

D.R.



Le Père Joseph, portrait de Jean-Léon Gérôme (1873).

Qui n'a ambitionné d'être sinon le Prince, du moins son confident, celui qui murmure à son oreille, son ombre ? L'historien Charles Zorgbibe nous en offre quelques portraits.

Pour cela plusieurs conditions doivent être réunies : d'abord qu'il y ait un Prince ! Combien d'esprits élevés ont été gaspillés en vain par absence de Prince. Jacques Bainville, auquel Charles Zorgbibe consacre un de ses seize chapitres pour sa mission en Russie en 1916 et qui exerça une influence certaine par ses articles, est finalement resté un serviteur inutile, un « conseiller sans Prince ».

De ce Prince, quand il existe, l'homme – ou la femme (1) – doit s'affirmer comme conseiller. Ce n'est pas un simple exécutant, un agent, un communicateur. Il ou elle doit pos-

séder une surface intellectuelle, un entregent, et surtout apporter au Prince une dimension qu'il ne trouve pas ailleurs, une vision, une réflexion « extérieure » au champ politique habituel. Il doit ainsi bénéficier d'une relation privilégiée, un rapport de confiance, être un vrai « compagnon ». En même temps, il doit rester caché, ce qui peut sembler contradictoire, renoncer à toute ambition personnelle, grâce à quoi il peut mener des actions secrètes, qui n'éclabousseront pas le Prince, réputé innocent, ou activer des réseaux occultes sans jamais apparaître.

« Intériorité », « sacerdoce », on comprend que le modèle du personnage soit un clerc, le Père Joseph (François Le Clerc du Tremblay), le capucin qui joua le rôle « d'éminence grise », auprès de Son Éminence le cardinal de Richelieu. « *Un contemplatif dans l'action* », comme le définit Aldous Huxley dans la belle biographie qu'il lui consacra en 1941.

Si l'on reste fidèle au modèle, on ne retiendra que les personnes qui ont joué un rôle à l'international, comme le Père Joseph dans la guerre de Trente ans. C'est le choix fait par Charles Zorgbibe qui prolonge ici certaines de ses grandes biographies, comme celles des présidents américains Woodrow Wilson et Franklin Roosevelt, conseillés respectivement par le colonel House et Harry Hopkins, sans y inclure une autre de ses admirations, Henry Kissinger, éminence grise de Nixon, qui devint lui-même un homme public.

On pourrait leur joindre Alexandre Iakovlev derrière Gorbatchev, Egon Bahr derrière Willy Brandt, ou encore, sous Donald Trump, son beau-fils Jared Kushner, organisateur de ses initiatives diplomatiques, notamment au Moyen-Orient.

Pour la France, Charles Zorgbibe consacre trois chapitres à Jean Monnet, Jacques Foccart et François de Grossouvre. Bien d'autres portraits auraient pu être ajoutés, même si par définition les hommes de l'ombre sont difficiles à décrire. On citera Philippe Berthelot auprès de Briand, Georges Boris auprès de Mendès-France. Après de Pompidou, le rôle de Marie-France Garaud – et celui de Pierre Juillet – s'exerça surtout en interne (2), comme sous Giscard d'Estaing, celui de Michel Poniatowski. Mitterrand s'entoura de Michel Charasse, Roland Dumas, Régis Debray, Jacques Attali. Nicolas Bazire chez Balladur, Claude Guéant chez Sarkozy, Gilles Boyer auprès d'Alain Juppé et d'Édouard Philippe, eurent des rôles plus restreints. Quand les « *Princes qui nous gouvernent* » (Michel Debré) sont plutôt des principicules, il ne saurait plus y avoir à leur propos que des platitudes. ■

DOMINIQUE DECHERE.

► Charles Zorgbibe, *Éminences Grises*, éd. de Fallois, septembre 2020.

(1). Sur les éminences grises féminines, on lira Bénédicte Lutaud, *Femmes de papes*, Cerf, février 2021.

(2). Sauf auprès de Chirac avec « l'appel de Cochin ». Cf. Olivier Faye, *La Conseillère. Récit*, Fayard, 2021.

Dans les revues

■ **La planification, une idée d'avenir.** – Comme le souligne la revue *L'Économie politique* dans sa livraison du 1^{er} trimestre, l'idée de planification réapparaît dans le discours politique. La nomination en septembre dernier d'un « Haut-commissaire au plan » ne constitue ni une recréation du Plan, ni celle du Commissariat, car « le décret n'institue que la fonction pas l'organisme ». La crise sanitaire, « l'ardente obligation de l'écologie politique », l'objectif de neutralité carbone, imposent pourtant une réinvention du plan. La mondialisation, « l'articulation à l'Union européenne et à une monnaie unique supranationale », la nouvelle économie autour des technologies de l'information et de la communication sont autant de ruptures avec le contexte qui vit naître et prospérer le Commissariat général du Plan.

Trois principes qui l'animaient conservent pourtant leur actualité : poser un diagnostic clair du « *déclin relatif de la France* », définir des objectifs de moyen terme, s'inspirer de la « *démarche d'innovation démocratique de 1945* ». Cependant, une rupture avec les politiques des dernières décennies s'impose. La pandémie de Covid 19 n'est qu'un « *symptôme de la faillite du néolibéralisme* », car « les marchés sont démunis face à l'incertitude ». Le néocapitalisme, qui a déstructuré l'action publique par la concentration du capital, débouche en effet sur un capitalisme de rentes, rente financière, rente « *d'agglomération spatiale* » et rente « *d'influence* », et produit une « *ploutocratisation* » des démocraties. Passer d'un régime de croissance à une écologie politique nécessite donc une réforme préalable de la finance et la mobilisation des acteurs autour d'objectifs communs, mais aussi la reconstruction d'une « *base industrielle territorialisée* ».

À cet égard, il existe une relation étroite entre planification et aménagement du territoire, qui en est la « *déclinaison spatiale* ». L'État a-t-il la capacité de réaliser les changements nécessaires, d'autant qu'il a « perdu sa capacité à prendre des risques » ? L'autorité efficace se trouve-t-elle au niveau régional et métropolitain, « *impliquant un transfert de compétences de l'État aux collectivités territoriales pour approfondir la démocratie* » ? Ou faut-il privilégier une dimension interministérielle, considérant que seul le Premier ministre a la « *capacité de mobilisation nécessaire* » ? Dans tous les cas, il sera nécessaire de créer un « *mécanisme d'ajustement aux frontières* ». L'Union européenne devra « *redéfinir fortement ses relations commerciales, financières et politiques avec le reste du monde* » et « *faire des choix technologiques à travers des instruments réglementaires* » (l'hypothèse d'une sortie de l'UE n'est pas évoquée par les auteurs).

Les contraintes, on le voit, ne manquent pas, même si le manque de moyens n'est pas le critère déterminant. Le Plan d'antan, ne l'oublions pas, reposait sur un consensus socio-politique et des conditions économiques exceptionnelles qui n'existent plus.

Raison de plus pour se garder de tout *wishfull thinking*, consistant à croire que la transition écologique produira de la croissance, et donc des emplois, par la seule mobilisation de capacités inemployées.

Elle aura sans conteste des conséquences sociales, qui ne sont actuellement pas prises en compte. Réinventer le plan, qui n'est « *que l'expression d'un compromis social rassembleur et mobilisateur* », impose donc « l'ardente obligation » d'une refondation du pacte politique.

L. L.

► *L'Économie politique*, n° 89 - 1^{er} trimestre 2021.

Une liberté en péril

À *Royaliste* la liberté d'expression est une expérience concrète, quotidienne, une grâce et un souci. Le dernier livre que Monique Canto-Sperber, philosophe de la morale, consacre au sujet ne pouvait donc que susciter notre intérêt.

Notre existence militante tient au régime des libertés publiques qui est l'un des critères de la démocratie. Reconnue et protégée, notre liberté d'expression n'est jamais vécue dans l'insouciance. Il nous faut évidemment respecter l'ensemble des lois qui répriment la diffamation, l'insulte publique, l'atteinte à la vie privée – ce qui se fait sans peine, mais nul n'est à l'abri d'un écart de plume. De plus, nous nous sommes fixé des règles qui procèdent de notre conception de la politique et du Politique – et d'abord celle qui nous interdit toute critique des croyances religieuses et toute polémique à l'égard des autorités religieuses, à moins qu'elles n'interviennent dans le champ politique.

Il va presque sans dire que nous défendons la liberté d'expression pour les autres – y compris pour les ennemis de la liberté – avec une fermeté qui s'étend au respect, par tous, des limites juridiques à cette liberté. D'où l'intérêt civique et professionnel que nous portons à la réflexion de Monique Canto-Sperber. Cette éminente philosophe de la morale, qui se situe dans la tradition du libéralisme politique, expose très clairement le piège qui met aujourd'hui en péril la liberté d'expression. La menace vient d'un double franchissement des limites : les uns profitent de cette liberté pour diffuser des propos insultants et des thèses haineuses sur les réseaux sociaux ; les autres veulent interdire toutes les formes d'expression politique, artistique ou humoristique véhiculant ou susceptibles de véhiculer du racisme et du sexisme. Face à ces deux types d'agressions, la justice est débordée et souvent paralysée. Plutôt que de se lamenter, il faut reprendre toute la question de la liberté d'expression avec Monique Canto-Sperber et examiner la pertinence de ses réponses.

Quant à l'histoire, il faut bien entendu évoquer la *Lettre sur la tolérance* de 1689, dans laquelle John Locke célèbre le bienfait de la tolérance et renvoie les Églises au domaine privé, tout en affirmant la nécessité de préceptes chrétiens. Cependant, les catholiques, censés menacer la paix civile, étaient exclus du cercle lockien de la tolérance, de même que les athées qui auraient ruiné la garantie divine de la valeur des contrats. C'est le calviniste Pierre Bayle qui posa le principe de la liberté de conscience et de libre expression de la conviction personnelle. Pour lui, la tolérance est bonne par elle-même, c'est une obligation morale qui doit valoir pour toutes les religions comme pour les athées.

Quant à la parole politique, nous savons quelle dépendait en France des statuts so-

ciaux et de droits politiques partiels – tel le droit de remontrance – jusqu'à la Déclaration de 1789 qui proclame la liberté d'opinion. Cette liberté de parler fut ensuite théorisée par John Stuart Mill en 1859 dans son essai *De la liberté* qui fonde la liberté



© PIXABAY, IMAGE LIBRE.

d'expression sur les « intérêts permanents de l'homme » et non sur un droit universel. J.S. Mill estime que l'intervention de l'État est nécessaire lorsque cette liberté porte atteinte aux intérêts d'autrui – sans que ces intérêts et leurs limites soient précisés. De lui, vient l'idée largement admise que la liberté d'expression s'arrête là où commence le tort fait à autrui et le principe selon lequel la diversité des opinions est la condition nécessaire de la recherche de la vérité.

Après avoir examiné sous tous les angles la « parole déchaînée » des extrémistes – Faurisson, Soral, Dieudonné – et la « privatisation de la censure » par les nouveaux inquisiteurs américains et français, Monique Canto-Sperber propose de renoncer à débattre des fondements de la liberté d'expression, ce qui permet de ne pas avoir à justifier de ses limites tout en ayant conscience de sa spécificité : l'exercice de la liberté d'expression provoque un déplacement des frontières entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, y compris dans l'humour. D'où l'embarras des juges et la tentation, pour le législateur, de multiplier les censures pour satisfaire les fractions activistes de l'opinion publique.

Pour que les abus de la liberté d'expression n'engendrent pas le despotisme, Monique Canto-Sperber énonce des propositions pertinentes. Pour elle, la liberté d'expression est le problème et la solution dans la mesure où c'est l'abondance des échanges qui vient limiter les abus. Encore faut-il respecter le principe selon lequel « tout est permis en matière de parole publique, sauf ce qui est dit pour empêcher les autres de parler ou pour restreindre le débat ». De plus, il importe de ne pas confondre les normes et les valeurs : « Un État libéral impose à tout citoyen une obligation de justice, en particulier celle de ne pas porter atteinte à l'expression de tel ou tel mode de vie ou de telle ou telle ou telle culture, mais il ne peut lui imposer l'obligation d'en reconnaître la valeur ». Renoncer à porter atteinte aux valeurs des autres ne signifie pas que l'on doit s'abstenir de les critiquer dans le cadre d'un débat public. La spontanéité des discussions sur les idées et les valeurs est donc tempérée par l'État et il serait intéressant de préciser la portée philosophique de cette « obligation de justice » que l'État « impose » à tout citoyen.

Il faut surtout interroger Monique Canto-Sperber sur un point majeur qu'elle laisse dans l'ombre : les conditions d'expression dans les médias radio-télévisés.

Nous sommes passés en France d'un secteur public audiovisuel où les groupes politiques minoritaires et marginaux avaient leur place à une prolifération de chaînes publiques et surtout privées où les interminables bavardages d'experts et les prestations des entrepreneurs identitaires tendent à faire oublier l'absence de tout débat sur des points décisifs de la politique étrangère et de la politique économique.

Ces dernières années, nous avons vu disparaître des écrans la plupart des économistes hétérodoxes et, par voie de conséquence, toute mise en question de la prétendue « monnaie unique ». Nous avons aussi constaté la disparition de certains commentateurs trop peu conformistes lors du traitement médiatique de la révolte des Gilets jaunes. Dans la mesure où ce qui reste de radio-télévision publique sélectionne et hiérarchise les informations à la manière du secteur privé, ce sont les détenteurs du capital qui fixent les limites de ce qui peut être dit et qui indiquent jusqu'où les valeurs peuvent être transgressées. Voilà qui mériterait un ouvrage aussi dense que celui que Monique Canto-Sperber vient de nous offrir. ■

BERTRAND RENOUVIN.

► Monique Canto-Sperber, *Sauver la liberté d'expression*, Albin Michel, avril 2021.

L' « État nounou », ou l'énième procès fait à l'État

Chef d'entreprise, chroniqueur, Mathieu Laine a fait parler de lui au début de l'année avec la parution de son essai *Infantilisation*. Celui qui pourfend l' « État nounou » dissimule mal l'hostilité farouche qu'il nourrit à l'égard de l'administration.

L'État-providence a vécu, voici l'État-nounou. À l'évidence, l'enca-drement normatif des faits, gestes et pensées des individus confine aujourd'hui à l'infantilisation. Qui n'en a pas fait l'étrange expérience? Avertissement dié-tétique incrusté dans la moindre publi-cité alimentaire, invitation à s'hydrater à chaque « épisode caniculaire » ou à s'habiller chaudement en cas de grand froid, sensibilisation culpabilisatrice aux gestes écologiques... L'administré, ma-jeur et à présent vacciné, est cerné par les injonctions comme un enfant en phase d'apprentissage des règles de la vie en collectivité (1).

Dans la forme la plus aiguë du phéno-mène, l'interdit devient même culture de l'effacement ou *cancel culture*: mieux vaut réécrire l'histoire ou les œuvres plu-tôt que de « heurter » les êtres immatures et trop sensibles que nous sommes deve-nus. La crise sanitaire, en justifiant la res-triction des libertés publiques, ne fait que renforcer « le déshumanisme hygiéniste » s'attriste Mathieu Laine. De quoi hérissier ce toquevillien authentique.

La vague sous l'écume. Observer un état de fait est une chose. En explorer les causes profondes en est une autre. Laine voit dans l'infantilisation des masses la preuve écla-tante de l'hypertrophie de l'État, justifiée par la théorie du *nudge* (2). Si les déci-sions prises sont absurdes, la faute en in-combe évidemment à « la bureaucratie », à un « collège de hauts fonctionnaires », à « l'État père Fouettard », à une « mère obèse » qui « nous endette toujours da-vantage », aux « caciques de l'adminis-tration centrale », à « l'ivresse technocra-tique »... Les périphrases pleuvent...

Tout se passe comme si les atteintes aux libertés étaient causées par nos fonction-naires, sans aucun lien avec les choix po-litiques effectués par le camp idéologique soutenu par l'auteur de l'ouvrage. Tout à sa détestation de l'interventionnisme pu-blic, l'essayiste s'offusque des restrictions sanitaires mais évite méticuleusement de relever que l'impréparation de la France à absorber le choc épidémique résulte de l'exécution des politiques concurrentielles européennes. La liquidation de l'industrie nationale, qui naguère était capable de fa-briquer masques, respirateurs ou vaccins, et l'application du *new public management* dans le secteur hospitalier ne doivent rien à la République sociale mais tout aux ef-fets de la concurrence économique, pour laquelle Laine ne tarit pas d'éloges. Il faut d'ailleurs un certain culot pour lâcher ses uppercuts, 170 pages durant, contre



Mathieu Laine : indulgent avec l'État libéral, intrai-table avec ses serviteurs.

la technocratie française et se contenter d'un sublime euphémisme de deux lignes s'agissant de l'Union européenne: « *L'Eu-rope, si essentielle à notre avenir, n'est pas en reste du côté de ces obsessions bureaucratiques.* » Nul n'est plus aveugle que celui qui ne veut pas voir.

Comme il ne voit pas de rapport entre l'impuissance de l'État et son désarme-ment par les traités, Laine ne perçoit pas davantage que « l'État-nounou » n'est pas l'avatar amoindri du socialisme ou du fas-cisme mais au contraire le contre-coup de la perte d'influence de l'État sur les pro-blématiques économiques. Infantiliser les populations est le dernier simulacre « *pro-protecteur* » des gouvernements qui ont perdu la main sur l'essentiel. Renforcer l'enca-drement policier permet à ces mêmes gou-vernements de contenir les colères résultant des inégalités et de la précarité. Rien à voir, donc, avec les Plans quinquennaux ou l'enfer communiste. Jouer à la maman et au papa ne constitue, pour les pouvoirs publics, qu'une parade destinée à dissimu-ler leur impuissance.

« **L'État enchaîné.** » Muni de ses œil-lères, Mathieu Laine ne trouve nullement paradoxal que quatre décennies de do-mination néo-libérale dans les cercles du pouvoir et la haute administration n'aient pas rendu les individus plus autonomes mais au contraire entravés comme jamais par le paternaliste normatif. La solution préconisée par l'entrepreneur-essayiste prend la saveur des plaisanteries res-

sassées: moins d'État bien sûr! À bas le principe de précaution, haro sur tous les freins à la science et à l'innovation, halte au colbertisme! Pour conceptualiser son Léviathan-eunuque, l'auteur a esquissé une formule qui en dit long: « *L'État en-chainé* ». Il en définit le rôle, inspiré par la théorie américaine de la *state capacity*: l'exercice des missions régaliennes, la ré-glementation des marchés, la taxation des individus et la mise en œuvre de projets infrastructurels (transport, énergie, re-cherche et développement). Au secteur privé d'agir là où il est le plus efficace, à la libre concurrence d'allouer les ressources plus justement que ne le font, selon lui, les politiques interventionnistes.

Après avoir réinventé l'eau tiède, Ma-thieu Laine parachève sa profession de foi. Il rappelle, évoquant Antigone, que l'insurrection est légitime lorsque la norme est indigne. Sage, il se dresse de-vant l'esprit tyrannique qui habite l'État nounou. Excessifs, les Gilets jaunes sont illégitimes à parler de dérives dictatoriales du pouvoir. En héritier des Lumières, l'au-teur croit en l'émancipation individuelle, en la responsabilité civile, en la faculté de chacun de discerner ses intérêts matériels. Mais lorsqu'il s'agit d'évoquer l'offre et la demande politique, il se montre étonne-ment moins confiant en ses semblables...

Aussi écarte-t-il d'un revers de main les solutions fourbies par les partis de l'oppo-sition à Emmanuel Macron face à la crise en cours: celles de la droite sont orwel-liennes et dépassées, écrit-il, et « *ne par-lons pas de la gauche et des écologistes. Quant aux extrémistes de tous bords, nous le savons, ils feraient pire encore* ». Pour-quoi se fendre d'une argumentation quand la vieille technique du discrédit par asso-ciation permet de s'épargner une analyse rigoureuse? « *Le Brexit, Trump, Orban, Maduro, Salvini, Le Pen, Mélenchon ou Erdogan ont certes des différences, mais ils mangent au même râtelier. On y bouffe des libertés comme d'autres bouffaient des curés.* »

Tout est bon, l'amalgame compris, pour faire entrer dans le crâne du lecteur qu'il n'y a point de salut hors du libéralisme dé-régulateur. Infantilisation, qu'il disait. ■

CASIMIR MAZET.

► Mathieu Laine, *Infantilisation. Cet État nounou qui nous veut du bien*, Paris, Les Presses de la Cité, janvier 2021.

(1). Voir l'article « *L'ingérence moralisatrice* », *Royaliste* n° 1107, p. 11.

(2). Elle encourage l'autorité publique à accompa-gner et corriger les comportements individuels

L'Ode à la joie, version Jérôme Leroy

Qui a lu *Le Bloc* (2011) ou *La Petite Gauloise* (2018) sait que Jérôme Leroy est l'un des romanciers français contemporains qui mérite d'être lu. Confirmation avec son petit dernier, *Vivonne*, sans doute ce qu'il a écrit de mieux jusque-là.

Il faut prévenir: ouvrir *Vivonne*, c'est accepter l'idée de prendre une douche plus que froide: glacée. Ce qui refroidit dans *Vivonne*? L'impression, tenace, troublante, que Jérôme Leroy décrit avec une précision chirurgicale l'avenir proche. Très proche, même.

Des cataclysmes météorologiques sur fond de climat devenu fou... L'implosion de la cohésion nationale, remplacée par des communautés de plus en plus agressives et appelée « Libanisation »... Des « Dingues » au pouvoir, ou plutôt ce qu'il reste d'un État dont ils ont laissé se délabrer les services publics, « à l'exception de la police »... Des massacres sur fond de *trash metal* et de rituel druidique, perpétrés par des miliciens défoncés au « Pardon », drogue qui, phonétiquement du moins, rappelle celle des djihadistes de Daech... Des hackers qui se prennent pour des « Apôtres » et œuvrent à la venue du « Stroke »... Quand on découvre ainsi l'Apocalypse selon Jérôme Leroy, il ne faut pas avoir une corde près de soi: la lecture de *Vivonne* pourrait en effet inciter à en faire un usage léthal...



© YOUTUBE/

jamais expérimentée peuvent essayer, grâce à *Vivonne*, de ressentir à leur tour.

Avec *Vivonne*, Jérôme Leroy évoque, comme jamais encore, ce qui est finalement le véritable sujet de son remarquable livre: la poésie, la capacité qu'elle a de déréaliser et, quand tout semble s'effondrer alentour, de nous transporter dans un autre monde, meilleur et revigorant. S'il ne fallait retenir qu'une raison pour recommander ce roman, c'est bien celle-là. ■

SAMUEL BON.

► Jérôme Leroy, *Vivonne*, La Table Ronde, janvier 2021.

Si les premières pages de ce roman ne respirent donc pas la joie de vivre, une drôle de magie opère pourtant assez vite. Alors même que son ambiance devrait nous conduire à poser ce bouquin, il devient impossible de le lâcher une fois celui-ci commencé. Cela tient-il à cette façon que Leroy a de vous embarquer dans son univers impitoyable? Ce qui est sûr, c'est que la singulière biographie d'un non moins singulier poète se comportant « comme un Saint dans un monde de loups », narrée par l'éditeur Alexandre Garnier, synthèse assez réussie de ce que le sentiment de culpabilité peut donner de plus pathétique quand il a pour terreau une authentique médiocrité, est pre-

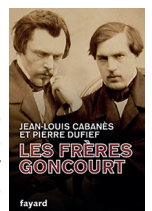
nante. D'autant plus qu'elle fait intervenir des personnages fascinants (Chimène), attachants (Béatrice) ou troublants (Le Nain).

Tellement prenante qu'au lieu de sombrer dans une dépression carabinée, aboutissement logique d'une immersion prolongée dans ce roman, la chaleur solaire initialement prêtée au poète Adrien Vivonne, à l'existence duquel on se met à croire contre toute raison, finit par nous envahir. Si bien, même, que c'est avec l'ineffable sensation d'enfin tâter de cette joie qui serait propre à certains croyants, saints et mystiques (ou aux disciples d'un Spinoza bien compris), que l'on referme ce livre. Une sensation que ceux qui ne l'auraient encore

Lecture

■ **Le temps des Goncourt.** – Que reste-t-il des frères Goncourt, 150 ans après la mort de Jules et 125 ans après celle d'Edmond? L'Académie, bien sûr, et le prix du même nom, créés par testament d'Edmond en 1903. Mais aussi et peut-être surtout un *Journal politique et littéraire* qui s'étale sur plus d'un demi-siècle et qui constitue une mine d'informations pour qui veut approfondir cette époque. Tous les auteurs, grands ou moins grands, y figurent. On y voit notamment passer Zola, Maupassant, Huysmans, Alphonse Daudet, et toute cette école naturaliste dont se revendiquaient les deux frères, bien que leur œuvre romanesque et théâtrale n'ait pas connu le succès qu'ils espéraient.

Les Goncourt furent également de grands collectionneurs, des mécènes qui tinrent dans leur domicile parisien un salon réputé. Les deux frères traversèrent la Commune de Paris et y furent hostiles, comme la plupart des écrivains de l'époque, plus sur la forme que prirent les événements que sur le fond. C'est à l'étude de ce monde littéraire et artistique un peu oublié mais d'une grande richesse que Jean-Louis Cabanès et Pierre Dufief consacrent un ouvrage très documenté (700 pages) qui est plus qu'une biographie. Non, décidément et n'en déplaise à Léon Daudet, le XIX^e siècle ne fut pas stupide et ce à tous points de vue.



► Alain Cabanès, Pierre Dufief, *Les Frères Goncourt*, Fayard, mars 2020.

Roman

■ **Une éducation sentimentale.** – Notre ami Marc Desaubliaux a plus d'une corde à son arc. Les lecteurs de *Royaliste* connaissent l'historien des idées (*La Fin du parti royaliste*, 2010) qui évoque régulièrement dans nos colonnes ce royalisme du XIX^e siècle où se trouve une partie de nos racines. Mais Marc est aussi l'auteur de plusieurs bons romans et son dernier ouvrage de fiction, *Un Été anglais*, a été salué par la critique.

Son héros s'appelle Fabrice, il aurait pu aussi bien s'appeler Julien ou Lucien, comme tous les jeunes gens qui vivent une première aventure amoureuse. Fabrice a 15 ans, il vient de quitter le Paris désenchanté de juillet 1968 et une famille où il s'ennuie ferme, pour

rejoindre l'Angleterre. Il y trouve un autre monde: famille d'accueil aristocratique, luxe, domesticité... toutes choses auxquelles notre petit Français n'est pas habitué. Sur Langley Manor règne la belle Margaret Crown, qui va vite faire son éducation. Fabrice jette ensuite son dévolu sur la fille de la famille, Mary, et c'est là que le séjour linguistique tournera au vinaigre. N'en disons pas plus, sinon que notre héros justifiera sa réputation de parfait Français en provoquant au sein de la maison Crown un complet désordre amoureux!

Sous cette trame à rebondissements, se glisse le décor d'une Angleterre dont l'auteur garde la nostalgie. Il n'est pas le seul! Qui a connu le grand Londres à la fin des années soixante, ses trains surannés, ses manoirs isolés dans des

nappes de verdure, ses collégiens en uniforme d'Oxford et Cambridge, ses relèves de la garde sous un soleil voilé, en conserve une grande émotion! Le roman évoque tout cela, avec beaucoup de justesse.

Comme son héros, Desaubliaux a visiblement le goût du dessin, des cartes et des histoires bien construites. Par un subtil jeu d'aller-retour entre passé et présent, il nous montre le Fabrice d'aujourd'hui suivre les traces du jeune homme d'hier et ces retrouvailles vont changer le cours de sa vie. C'est en renouant avec sa jeunesse, en ressuscitant un lointain été anglais qu'il sortira d'un long hiver.

PAUL GILBERT.

► Marc Desaubliaux, *Un Été anglais*, AMH Communication, juin 2020.

DES ROYALISTES CONTRE LES NAZIS (23)

Aristides de Sousa Mendes

De 1938 à 1940, le consul portugais de Bayonne, Aristides de Sousa Mendes, monarchiste convaincu, arracha des milliers de vies aux bourreaux nazis. Un Juste parmi les nations.

Il y aurait beaucoup à écrire sur l'engagement des monarchistes européens contre le nazisme : en Allemagne, Belgique, Italie, Serbie, Autriche et ailleurs. Cela nous entraînerait bien loin de chez nous. Et encore plus loin de notre souci de rencontrer les Français royalistes qui se sont engagés. Pourtant, même dans ce cadre si restreint, on ne peut que rendre hommage à un des Justes parmi les Nations qui a osé, contre les directives de son gouvernement, œuvrer en France à Bordeaux, pour sauver mille et mille réfugiés...

Aristides de Sousa Mendes do Amaral e Abranches est issu d'une des plus anciennes et grandes familles de la Lusitanie, famille depuis toujours au service de *Deus, Patria, Rei*.^{*} À Lisbonne, le 5 octobre 1910, la République est proclamée, laissant le Portugal sombrer entre pseudo-élections et vrais coups d'État. En avril 22, le futur dictateur Salazar soutient le ralliement des catholiques à la République. Si, à partir de 1926-28, beaucoup de monarchistes vont donner leur appui au mouvement *Estado Novo*, l'arrivée de Salazar au poste de ministre des Finances en 1928 sera le début de la *Dictadura Nacional*, qui est plus que contestée par les monarchistes (1).

César et Aristides de Sousa Mendes sont nés jumeaux, en 1885, au palais de Cabanas de Viriato. Quatre ans avant Salazar, qui naît quelques kilomètres plus loin à Vimieiro. Le futur dictateur entre à la faculté de Coimbra, alors que les deux frères de Sousa en sortent avec leur maîtrise de droit (1907). Tous deux choisissent la diplomatie et sont envoyés représenter le Portugal dans le monde. En 1932, César est appelé à devenir ministre des Affaires étrangères du dictateur. Il est congédié un an après.

En 1938, Aristides est consul à Bordeaux. Comme tous les diplomates portugais, il reçoit la circulaire n° 14 qui ordonne que toute demande de visa soit d'abord transmise à Lisbonne. Tout oblige Aristide de Sousa, fonctionnaire respectueux de l'État (2) : Tout ? Sauf ses convictions monarchiste et catholique !

Bien avant la débâcle, de nombreux ressortissants des pays occupés par les nazis cherchent à fuir l'Europe. Le consul d'Autriche Arnaldo Wizniter (en fuite) et le professeur Eduardo Neira Laporte (espagnol anti-franquiste) lui font une demande de visas, Aristide signe sans demander l'autorisation. Les sbires du dictateur le réprimandent. Aristides écrit à son frère César (mai 40) : « *En fin de compte, tout s'est passé normalement,*



Aristides de Sousa Mendes (1885-1954). Refusant les ordres du gouvernement Salazar, il sauva de nombreuses vies d'Israélites et d'antnazis.

mais le Staline portugais a voulu se jeter sur moi comme une bête féroce... Je ne peux pas exclure une nouvelle agression. »

Entre-temps, Bordeaux est devenu une pétaudière à réfugiés. Pendant que le maire néo-socialiste Adrien Marquet aide les pacifistes, derrière Pétain, à prendre le pouvoir... Aristides de Sousa envoie des demandes de visas à Lisbonne... qui les refuse. En attendant, le bon chrétien

« En une période où beaucoup d'hommes étaient des lâches, il a été un véritable héros de l'Occident. »

Otto de Habsbourg, 1986.

accueil, dans ses appartements, le rabbin anversoïse Jacob Kruger qui lui dit : « *Ce n'est pas seulement moi qu'il faut aider mais tous mes frères qui risquent la mort* ». Le 16 juin Aristides a pris sa décision : « *Je donnerai des visas à tout le monde. Il n'y a plus de nationalités, de races, de religions...* » Des vrais-faux-visas, il passe aux faux-passeports...

Aidé de ses enfants, de fonctionnaires portugais et du rabbin Kruger, il va confectionner les fameux visas pour des centaines et des centaines de personnes. Ainsi le baron belge Albert Vleeschauwer, et sa famille, l'acteur étatsunien Robert

Montgomery, des membres de la famille de Rothschild, Charles-Louis et Otto de Habsbourg-Lorraine (Otto lui en fait signer une centaine pour des Autrichiens anti-nazis). On retrouve sur les listes : Salvador Dali et Gala, Marie Antónia de Bragança, Charlotte de Luxembourg (Grande-duchesse), des Français, des Autrichiens, des Polonais, des Belges ainsi que plusieurs centaines de familles israélites. Dès le 20 juin, une enquête est diligentée par Salazar sur les agissements de son consul bordelais. Mais il est trop tard, tout le consulat a déménagé à Bayonne où Aristide poursuit, à même le pavé dans la rue du Pilon, la distribution des visas-sésame vers le vaste monde...

Le 23 juin, Salazar suspend son consul qui poursuit son œuvre à Hendaye... Et pourtant, celui-ci n'a employé qu'un tampon et un stylo pour s'opposer à Hitler !

Le 8 juillet, il est de retour au Portugal. Le 19 octobre, il est rétrogradé. Le 30 octobre 1940, il est mis à la retraite avec demi-solde. Dès lors et jusqu'à sa mort, le petit consul de Bordeaux va faire vivre sa famille (il a 15 enfants) dans la misère. Après guerre, alors que le dictateur portugais se félicite de l'attitude de son pays durant la guerre, il refuse de réhabiliter Aristides de Sousa Mendes. Le Juste de Bordeaux est mort, le 3 avril 1954, à l'hôpital des frères franciscains de Lisbonne.

En 1966, le centre Yad Vashem le reconnaît parmi les Justes. En juin 1986, à l'initiative du *New York Times*, une pétition est envoyée à Lisbonne demandant sa réhabilitation. Le 24 mai 1987, Mario Soares, président de la République portugaise le décore, à titre posthume, de l'Ordre de la Liberté. Et, le 13 mars 1988, 40 ans après son arrivée à Bordeaux, à l'unanimité, l'Assemblée Nacional de Lisboa le réhabilite. ■

FRANÇOIS-MARIN FLEUTOT.

(À suivre : Luc Robet)

^{*} Dieu, la Patrie, le Roi : https://www.youtube.com/watch?v=Vrdga-im_1U

(1). Sur tous ces événements, on lira Lopo de Castilho dans la revue *Lys Rouge*, n° 51, 3^e trimestre 2003 sur le site archivesroyalistes.org

(2). Il a pourtant été suspendu, un an, en 1912, pour non-respect des directives républicaines.

Références :

■ Julia Nery, *La Résolution de Bordeaux*, Le Mascaret, 1991

■ José-Alain Fralon, *Le Juste de Bordeaux*, Mollat, 1998

■ Michaël d'Avranches, *Aristides de Sousa Mendes, un juste parmi les Nations*, première édition, 1951, réédition Fafpa, 2003.

■ Éric Lebreton, *Des visas pour la vie : Aristides Sousa Mendes, le Juste de Bordeaux*, Le Cherche Midi, 2010.

Brèves royales

■ **Tonga**, le 6 mai : « *Il n'est pas satisfaisant que cette Assemblée n'ait pas fonctionné après avoir fait des promesses. Chaque année, l'attention est portée sur trois questions fondamentales : la santé, l'éducation et l'état économique du pays. Mais c'est la même réponse chaque année et rien de spécifique n'a été fait jusqu'ici* ». Lors de l'ouverture du Parlement, le roi Tupou VI n'a pas hésité à accuser les députés d'avoir failli au mandat pour lesquels ils ont été élus. Une déclaration qui a surpris les élus peu habitués à se faire tancer par leur monarque constitutionnel et qui a satisfait la population

■ **Thaïlande**, le 14 mai : Le roi Rama X a été admis en urgence à l'hôpital. Si le palais royal affirme que son état de santé est stable, il semble au contraire que celui-ci soit préoccupant et que les symptômes de sa maladie soient liés à la forme la plus violente du Covid-19. Son décès pourrait se traduire par une évolution de la monarchie thaïlandaise, une partie de la population reprochant à l'actuel roi d'avoir restauré un régime absolutiste.

■ **Italie**, le 15 mai : « *C'est totalement illégitime !* ». Face à l'offensive médiatique autour de la princesse Vittoria de Savoie et son nouveau titre d'héritière au trône décerné par son grand-père, les Savoie-Aoste ont décidé de répliquer. La famille royale est divisée en deux branches qui descendent de Victor-Emmanuel II et qui revendiquent chacune la couronne d'Italie remise dans un placard après un référendum largement truqué qui a aboli l'institution royale en 1946. Interrogé par le *New York Times*, le prince Aymone de Savoie-Aoste a indiqué que ses cousins n'avaient aucun droit pour modifier les lois de succession.

■ **Éthiopie**, le 20 mai : Le prince Ermias Sahle-Selassie, président du conseil de la Couronne d'Éthiopie et petit-fils du Négus, a rencontré le pape François. « *Le sujet de leur entretien n'a pas encore été divulgué, mais il semble que l'échange se soit concentré sur les activités caritatives du prince en Éthiopie* » a communiqué le secrétaire du Conseil. Depuis l'arrivée au pouvoir du Premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed, la maison impériale Salomonide a été largement réhabilitée et compte deux membres au sein du gouvernement.

FRÉDÉRIC DE NATAL.

La Nouvelle Action Royaliste

Les « points de vue » de la NAR

■ La plupart de nos lecteurs commencent à bien connaître la chaîne de télévision Youtube de la NAR qui nous permet de diffuser très largement les séances des Mercredis, malgré la pandémie, sous forme de vidéoconférences. Le nombre de connexions à notre chaîne Youtube s'est beaucoup accru : il tangente aujourd'hui les **1 500 abonnés** et chaque conférence touche chaque semaine entre 200 et 500 auditeurs sur l'ensemble du territoire.

■ Le film du cinquantenaire, **la NAR, cinquante ans de combats politiques**, cumule déjà à lui seul près de 1 000 vues, alors qu'il n'a été mis en ligne que depuis 3 semaines. Il est également relayé sur nos pages Facebook

■ Sur cette chaîne Youtube, vous trouverez également un ensemble de courtes vidéos qui a été lancé en ce début d'année 2021, à l'occasion du cinquantenaire de notre mouvement. Cette série est intitulée les « **Points de vue** » de la NAR. Elle permet à Bertrand Renouvin de développer un sujet, une notion, un concept sur une période n'excédant pas 15 minutes.

15 « Points de vue » sont déjà en ligne sur les thèmes suivants : la Nation, la Laïcité, la Souveraineté, la République, le Royalisme, la Démocratie, la Constitution administrative, la Constitution sociale, les Fondements de la NAR, la Constitution de la Ve République, la Légitimité, l'Égalité, la Liberté, la Fraternité, l'État.

Cette démarche est destinée à populariser le « bloc de pensée » que notre mouvement a progressivement mis au point, discuté, débattu depuis 50 ans. Les thèmes abordés seront variés. On y trouvera du droit, de l'économie, des idées politiques ou encore l'évocation de moments historiques importants.

Pour ne rater aucune de ces nouvelles vidéos et partager leur contenu avec vos amis, il vous suffit de suivre les liens suivants :

<https://www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste>
ou <https://archivesroyalistes.org/-audio>

Communiqué

Bruxelles met la pression sur l'Écosse. Depuis les élections législatives écossaises du 6 mai 2021, la Première ministre, Nicola Sturgeon a fait part de sa volonté de relancer un processus référendaire sur la question de l'indépendance, prélude à un retour de l'Écosse dans l'Union européenne. On sait que le Parlement européen prête une oreille attentive à cette revendication : il a manifesté sa défiance à l'égard du Royaume-Uni dès le vote du Brexit et soutenu les indépendantistes écossais en entonnant le 1^{er} janvier 2021 « *Ce n'est qu'un au revoir* » dans la langue de Robert Burns. Le même message a été affiché le même jour par la Commission européenne sur son bâtiment. Plus grave : un appel de 170 personnalités européennes qui demandent une procédure accélérée d'adhésion de l'Écosse à l'Union a été largement relayé par les milieux bruxellois, quelques jours avant le scrutin du 6 mai.

La NAR s'inquiète de l'attitude complaisante du Parlement européen et de la Commission vis-à-vis des indépendantistes écossais. Elle souhaite que le gouvernement français rappelle fermement à l'ordre les autorités européennes sur ce dossier délicat en leur demandant de respecter la souveraineté du Royaume-Uni, nation amie et alliée, et de mettre fin au plus vite à ces basses manœuvres.

Mercredis de la NAR

Compte tenu du confinement, nos Mercredis se déroulent entièrement à distance sous forme de visioconférence, devant un public restreint. Chaque séance est enregistrée et nos lecteurs peuvent y accéder dès la semaine qui suit sur la chaîne Youtube de la NAR (1).

Mercredi 26 mai

Les 50 ans de la NAR,

Débat autour du film « La NAR, cinquante ans de combats politiques »

Mercredi 2 juin,

François Gerlotto :

Où nous mène l'antisépécisme ?

Mercredi 16 juin

Denis Collin, Marie-Pierre Frondziac pour leur livre *La force de la morale*

(1). <https://www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste>

Royaliste

Directeur politique : B. Renouvin

Directeur adjoint : C. Barret

Rédacteur en chef : N. Palumbo

Maquette/SR : F. Aimard

Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration

Bloc C – B.A.L 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris

Téléphone : 06 43 11 36 90

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

Com. Paritaire : 05 14 – G 84 801

ISSN 0151 – 5772

Édité par la NAR

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

☐ Je m'abonne à Royaliste

VERSION PAPIER O TROIS MOIS (20 €) O SIX MOIS (30 €) O UN AN (50 €) O UN AN SOUTIEN (120 €)

VERSION PDF O UN AN (40 €) O UN AN SOUTIEN (50 €)

O Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action Royaliste**

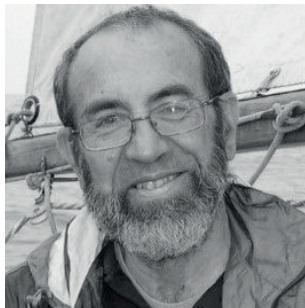
Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Tél. portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS



par François Gerlotto

Macron, vert... de rage!

Grosse colère d'Emmanuel Macron, nous dévoile *Le Canard Enchaîné*, à la lecture du JDD du 9 mai titrant « Écologie : Macron enterre le référendum ». Colère : il s'agit bien de la dernière arme du menteur qui, sautant d'annonces irréalistes en promesses intenables, finit par être rattrapé par la réalité, et tente de se défaire de ses mensonges sur l'air connu de « c'est pas moi, c'est les autres ». Après la trahison de ses engagements « verts » et la démission de Nicolas Hulot, puis la décision de lancer une taxe gazole « écologique » provoquant la crise des Gilets jaunes, suivie de la création d'une Convention Citoyenne pour le Climat dont les propositions « transmises sans filtre » se sont perdues en chemin pour plus des deux-tiers, voici que la promesse d'un référendum sur « le crime d'écocide » s'est, elle aussi, heurtée aux faits : c'est le Congrès qui entérine un référendum, pas le président. Comme toujours, tôt ou tard, le piège se referme sur le menteur. Un piège à deux mâchoires.

La première est politique. Le président de la V^e République dispose de deux armes puissantes pour pouvoir agir en cas de crise : la dissolution du Parlement et le référendum. Armes puissantes, qui, en effet, permettent de sortir de situations graves (comme lors des référendums de 1958 et 1962, et de la dissolution de 1969) mais avec lesquelles il ne faut pas jouer : elles sont à double tranchant. En 1969 le général de Gaulle a voulu le faire et il a perdu ; au moins en a-t-il accepté les conséquences en démissionnant. Ceux qui ont voulu les utiliser à des fins politiques s'en sont mordu les doigts : les référendums sur le quinquennat en 2000 et la Constitution européenne en 2005 ne sont pas à l'honneur de Jacques Chirac, pas plus que sa dissolution de l'Assemblée en 1997. Macron le joueur, si sûr de son pouvoir de séduction, n'a pas retenu la leçon et le voici empêtré dans les conséquences de ses mensonges successifs et de ses propositions de plus en plus hasardeuses. C'est ballot, à un mois des régionales et à un an des présidentielles !

La deuxième mâchoire est écologique. La question de la signification du concept de « crime écologique » reste posée, dans un monde politique qui n'a pas la moindre idée de ce qu'est un écosystème. En effet, qu'est-ce qu'un « écocide » ? D'après la Convention citoyenne pour le climat, « toute action ayant causé un dommage écologique grave en participant au dépassement manifeste et non négligeable des limites planétaires, commise en connaissance des conséquences qui allaient en résulter ». Or nous ignorons tout des limites planétaires, du moment où elles sont dépassées, de ce qu'est un dommage écologique et des

moyens d'en évaluer les conséquences : le paysan beauceron, qui a systématiquement et définitivement détruit la forêt gauloise pour la transformer en terre à blé, est-il coupable d'écocide ? Sans aucun doute, avec cette définition. Car on confond encore une fois écosystème et environnement : l'écosystème ne peut être tué, il évolue en permanence sous la pression de conditions nouvelles, sans se soucier de son adéquation aux besoins de l'humanité. L'environnement, c'est autre chose. On pourrait le définir comme un écosystème domestiqué, transformé – mais pas détruit – par l'homme, pour lui permettre d'y mieux vivre. Il n'y a plus d'écosystème dans notre pays, il n'y a que des environnements : toute la nature a été transformée, domestiquée et adaptée à l'homme. C'est d'ailleurs de plus en plus le cas de l'écosystème mondial.

Ceci ne veut pas dire qu'il faille considérer toute action de l'homme sur cet environnement mondial comme acceptable : depuis un demi-siècle triomphe une idéologie productiviste, dérégulée, indifférente aux équilibres écologiques et aux conséquences futures de ses actions sur le milieu qu'elle détruit pour une rentabilité financière immédiate. Ses effets, les rejets de gaz à effet de serre, les atteintes à la biodiversité, les pollutions, sont catastrophiques, pas tant d'ailleurs pour l'écosystème que pour l'humanité : ils doivent être combattus. Ce qui implique des changements profonds dans le système économique mondial.

Mais ce n'est pas une loi de plus, pratiquement inapplicable dans les faits, et quel que soit son nom, même le plus « communicant », qui à elle seule pourra changer les choses : c'est une politique longue, difficile mais résolue, de régulation des activités socio-économiques du pays, avec un but clairement défini, impliquant toutes les composantes de nos actions sur l'environnement, et en se donnant les moyens de l'appliquer. Elle seule permettra de limiter les effets d'un ultra-libéralisme débridé et de choisir des options « écologiques », sans pour autant sombrer dans un totalitarisme vert ou un effondrement de notre économie. Alors oui, dans ce cas et dans ce cas seulement la condamnation des dommages volontaires sur l'environnement prendra tout son sens.

Mais de cette vision globale et coordonnée de notre politique environnementale, le gouvernement ne veut rien savoir. Alors il se contente de prendre des décisions qu'il sait – qu'il veut – inapplicables et des résolutions purement médiatiques. Nous n'avons pas fini de subir les postures « vertes » de notre tricheur national. ■

Sommaire

Page 2 – Territoires, encore une loi pour rien ? – Sur le mur de Jean Chouan.

Page 3 – EHPAD, retraite ou prison ? - L'Écho du net.

Page 4 – Justice : de la défiance à la confiance. – La quinzaine sociale.

Page 5 – La grande solitude des maires de France.

Page 6 – Le Royaume-Uni en sursis ? – Voix étrangères.

Les Faits majeurs.

Page 7 – Un autre Chili ?

Pages 8 et 9 – Synthèse : le rapport Stora et les relations entre la France et l'Algérie.

Page 10 – Conseiller du Prince. – Revue des revues.

Page 11 – Une liberté en péril.

Page 12 – L'État-nounou, selon Mathieu Laine.

Page 13 – L'ode à la joie version Jérôme Leroy. – Marc Desaubliaux.

Page 14 – Royalistes contre nazis : Aristides de Sousa Mendes.

Page 16 – Éditorial : Macron, vert... de rage !